tice de mon pays et pour ceux qui ont sedoutable mission de l'exercer. Ist-ce chez nous, d'ailleurs, qu'il faut reher les ennemis de cette justice? Isseignons-nous pas, au contraire, que ustice de bien, et que ses sanctions sont plication de la loi éternelle quand elle pire des principes immuables qui la sittuent?

suis poursuivi en vertu de l'article 35 a loi du 9 décembre 1905, dite loi de ration. Or, cette loi, qui avait peur de détruire le pacte séculaire qui satt l'Etat et l'Eglise de France, a été tiée, votée et promulguée sans que des contractants fut appelé à interve-; elle établit un statut pour l'Eglise, répugne à sa divine constitution ; elle omme des injustees flagrantes... Configue et réprouvée par le Chef de ise, elle ne peut que l'être également tous les catholiques dignes de ce nom, is le plus humble des fidèles justix évêques, les évêques surtout, dont signement et les résolutions doivent éche à l'enseignement et aux résolutur pape.

u Pape. reste, cette loi n'affecte-t-elle pas er l'Eglise et ses pasteurs? Poureste, cette for namecte-t-elle pas er l'Eglise et ses pasteurs? Pour-eux-ci, ainsi libérés par la loi elle-n'auraient-ils pas le droif, comme s'autres citoyens, qui en usent lar-i, de discuter et d'apprécier libre-es lois françaises, avec la réservé is qui s'impose à leur ministère de

cette raison de droit, permettez-moi uter des considérations de fait que spire la poursuite dont je suis l'objet : its prévenu d'avoir, dans une instruc-pastorale qui date du 2 février dernier, sé les parents à violer la loi sur l'en-ment, en leur dénonçant les écoles nent mauvaises et quelques manuels tables qui y sont en usage. Imettez-moi de protester contre cette action.

tion.

de ne détourne pas les enfants de j'y donne au contraire des éloges saux maîtres vraiment dignes de ce t si vous m'entendiez dans mes ations au peuple pendant mes visites alse, vous sauriez que je me plains trents de ce qu'ils négligent trop soueur devoir de faire donner aux en-l'instruction qui doit préparer leur

t leur devoir de faire donner aux enils l'instruction qui doit préparer leur
nir, uit, je condamme, et avec l'Eglise ellene, les écoles mauvaises et les manuels
vers où la religion, la morale, le patrione sont odieusement attaqués.

a n'est donc pas l'école, même neutre,
è que l'a conçue la loi, que vise ma
damnation, mais certaines écoles qui
aturent celle qu'a voulue le législateur,
condamnant celles-ci, je rerids un homre indirect à celle-là.

e que f'ai dit, il n'y a pas un évêque,
un prêtre qui ne doive le dire, sous
se de trahir le plus sacré de leurs de2, et nous mériterions le mépris des
unse suz-mêmes si nous ne désoncions
les dangers trop évidents que font
rir cès écoles mauvaises à nos chers
ts enfants, et qui constituent pour la
été elle-même un péril dont on peut
revoir déjà, pour un avenir prochain,
nécessaires ravages.
ertes, nous sommes, par notre mission
souvent prouvé que nous savions nous
ésigner? Mais il y a des limitées que
ne peut dépasser sous peine de forfaire;
une menace, aucune peine ne sauraient
s faire commettre ce crime.
ajoute enfin que l'orn ne sait s'explir que vous poursuiviez avec moi cinq
mes prêtres qui ont lu en chaire mon
ruction pastorale; pourquoi ne pas les
renivre toux, puisque tous, comme
sait leur devoir, l'ont lue à leurs fidèles,
plutôt pourquoi en poursuivre un seul
squ'en lissant mon instruction ils n'ont

it leur devoir, l'ont lue à leurs fidèles, could pourquoi en poursuivre un seul qu'en lissuit mon instruction ils n'ont qu'obéir? Celui qui a commandé doit en porter la responsabilité.

ette responsabilité, je l'assume tout ère, en vous demandant de mettre hors ause ceux qui, même à vos yeux, n'ont tre tort que de s'être inspirés des sennis d'obéissance qui les honorent.

a soumettant respectueusement ces idénations à votre justice, j'ai cru lier loyalement ma conscience et j'ai u éclairer la vôtre.

† ERNEST, archev. d'Auch. Le tribunal a condamné l'archeveque par faut à 500 francs d'amende et les autres aures poursuivis à 50 francs. Ce n'est pas cette soine qui empêchera le ndamné de faire vaillamment son devoir.

### Sont attribués...

ke, sont attribués:
Au département de la Seine-Inférieure, es inameubles bâtis avec cours, jardins et épendances précédemment occupés par le veit Séminaire du Mont-aux-Malades à sont-Saint-Aigaan (Seine-Inférieure), et olés aux Séminaires de Rouen;
A la ville de Montpellier, la partie de immeuble sis en cette ville, 3, rue Mares-hal, grevée d'une affectation scolaire et olé à la Fabrique de l'église Notre-Dame les Tables.

les Tables.
L'attribution de cet immeuble à la So-fété d'éducation de Lyon est refusée.
Par contre, est approuvée l'attribution à reuvre du prêt gratuit de Montpellier, d'une rente annuelle de 150 francs, à pren-dre sur les revenus de l'immeuble susvisé.

# La spoliation légale

Mercredi matin, un groupe de cinq ou six personnes se présentait au gardien de fancienne chapelle des Marianites, se déclarant characés par l'avoué du liquidateur Mr. Geurs Lanos, d'en saisir le mobilier. L'immemble avait été acheté, il y a quelques mois, par M. de la Blanchetais et conservé à sa destination première. Il a été entièrement s'idé par les envoyés du liquidateur, même des confessionnaux, qui sont espendant au premier chef immeubles par fastination. Même, comme ils étaient trop splidement fichés au mur, en dépit de leur valenr pristique, les vandales les démodisent à coups de hache.

Octie manifestation odieuse et stupide de sectarisme est sévèrement jugée.

La chapelle, qui présente maintenant un appet l'annentable, ne sera rendue au culte pu'après une cérémonie de réparation.

DANS LES ALPES-MARITIMES

#### DANS LES ALPES-MARITIMES

L'Officiel a publié hier. 2 juillet, la liste des biens volés aux établissements publics in culte qui avaient leur siège dans le dé-pariement des Alpes-Maritimes.

#### Pour l'enseignement libre

NN. SS. les évêques de Nancy, Saint-plé et Verdun, par une lettre-clieulaire en date du fl luin — dont nous publierons le texte dans aos pages intercalieres — recommandent à teurs diocéssins, et plus particulièrement à fl. les curés et aux dieceteurs décoles et teuvres de jeunesse, l'association loreine de renesignement primaire libre, qui a pour chete de patronner et de soutenir les écoles exisciantes, d'encourager et de favoriser la crèation décoles nouvelles, de maintenir le niveau des études, de recruter maîtres et maitresses. L'association à pour président M. Lallemand lu Mont, et pour trésorier M. le barva de Oumans.

# Chambre des députés

Séance du vendredi 2 juillet (matin)

La revision du tarif donanier

in Chauvière voit la meilleure solution du roblème complexe posé devant la Chambre, uns la liberté, dans une mellieure organisa-on du travail et de l'enseignement profes-

terre, alors que la durée du travail y est plus considérable.

Dans tous les cas, la protection ne doit être que temporaire, les taxes douanières doivent etre réduites dès qu'une production plus rémunératrice a été obtenue.

M. Sembat redoute des représailles après le relèvement de nos droits.

Il signale les excès de formalisme, examens, analyses de foutes sortes, qui entravent l'entrée de nos produits à l'étranger.

Si nous avions un gouvernement, dit-il, il aurait bien obtenir la cessation de ces tra-casseries et obliger, par exemple, la Russie, à laquelle nous avons prété 33 milliards, à acheter tout au moins nos vins.

Mais nous h'avons pas plus de politique commerciale que toute autre.

Au nom de la Commission, M. Jean Morei demande que le débat es poursuive la semains prochaine à trois séances du matin: jeudi, vendred et samed.

— Il n'y a pas d'opposition 7 interroge le président.

— Bal I en gêne si peu de monde i récond

I h'y a pas d'opposition ; président. Bah I sa gêne si peu de monde I répond en toute vérité M. Lasies. Et l'on sidgera trois fois; heureusement, les vacances sont au hout.

#### Séance du vendredi 2 juillet (solr)

Séance à 2 h. 1/2. M. Brisson préside.
M. Georges Berry dépose une demande d'in-terpellation sur les mesures que le gouverne-ment compte prendre pour mettre in aux gissements de la Confédération générale du

agissements de la Confédération générale du travail.

M. Viviani propose le renvoi à la suite de celles qui sont déjà à l'ordre du jour.

M. Clemenseau. — Que M. Berry demande la jonction aux interpellations sur la politique générale.

M. Berry. — Si la Chambre s'engage à en finir avant les vacances, je veux bien. (Mouve-ments divers.)

Le renvoi à la suite est ordonné.

#### La politique générale du gouvernement

la Chambre reprend la discussion heb-

Polis la Chambre repellations sur la politique générale.

M. Jaurès continue son discours de vendredi. Quelle est la réforme finale à poursuivre? La transformation de la propriété actuelle en propriété sociale, qui dmancipera les travalleurs.

D'ici là, on pourrait réaliser des réformes protectriees qui amélioreraient leur sort.

Mais les classes privilégiées font à ce programme une résistance sourde ou violente.

C'est par elle-même, par son organisation parlemment poursuivie, que la classe ouvrêre arrivera à s'émanciper en unissant le profetariat agricole au profetariat ouvrier.

Le petit commerce tend à disparaitre sous les coups des grands magassins, dont certains chefs font preuve, jusque dans la mort, d'une splendeur d'imbécilité. (Très bien I sur divers banes.)

Pourquoi tout ce monde ne ferait-il pas front sommun contre les abus dont il souffre uni-rersellement? L'étroite législation protectrice des travall-leurs reste lettre morté. C'est le cos de la loi du repos hebdomadaire, qui, pendant quelques mois à peine, a été ap-pliquée.

retoucher. Elle n'est pas appliquée, c'est une loi ca-M. Viviani. — Je ne peux laisser dire qu'une loi votée à l'unanimité par la Chambre soit une

loi cadique.

Elle est si blen appliquée qu'en vingt-sept mois, l'ai fait dresser 31 000 contraventions.

M. Jaurés. — M. Berry dit : elle est caduque e, et M. le ministre : elle est appliquée.

Disons qu'elle est médiocrement appliquée.
Faut-il rappeler ces ouvrières qui travail-

duce s.

Disons qu'elle est médiocrement appliquée.
Faut-il rappeler ces ouvrières qui travaillent aux vétements de luxe, ces ouvrières de
l'aiguille, qui consument leurs yeaux, leur
souffie, leur vie, dans des merveilles de lingerie que rémunére un salaire de famine?
Faut-il regretter que le gouvernement ne
fasse rien pour elles, et qu'elles r'aient pas
pu groupe leur effort pour obtenir la satisfaction de justes revendications? (Appl. eur de
némbreux banes.)

Dois-le rappeler les ouvrières terrassiers, qui
n'ent pu câtenir d'améliorations qu'à force de
grères, et misse es ouvrières terrassiers, qui
n'ent pu câtenir d'améliorations qu'à force de
grères, et misse es sauvrières terrassiers, qui
n'ent pu câtenir d'améliorations qu'à force de
grères, et misse es sauvrières terrassiers, qui
n'ent pu câtenir d'améliorations qu'à force de
grères, et misse es sur constitue en partie de
grères, et misse es sur le propients?

On a frappe coux d'ante entreprenais?

de ces fotussices, s'en prenaient à d'aucuns qui
abandonnaient la cause commune.

L'exposition de 1900 avait jeté sur Paris une
armée de travailleurs du bdiment.

Qu'a-t-on fait pour oux ? a-t-on supprimé le
marchandage dont, depuis soixante ans. ils
n'ent cesse de régiamer l'abolition ? leur a-t-on
appliqué les prix de série établis par la Ville
de Paris?

Pas le moins du monde.

Comprend-on dès lors les mecontentements
de ce monde travailleur et leurs manifestations?

Le projetariat doit s'organiser, et ce sera là

de ce monde travailleur et leurs manifesta-tions?

Le prolétariat doit s'organiser, et ce sera la la melleure garantie de la paix sociale.

Je ne veux rien dire du voyage du tsar qui puisse provoquer aucun incident parlementaire.

Tapprouve toutes les rencontres de chefs d'Etats si elles mantiennent la paix et l'équi-libre europies.

Dibre curopeen.

Dans um Europe on convernent tant de forces de réaction et. sous des apparences de civilisation. Iant de forces barbares, il ne serait pas juste de faire neer sur une scule tête foutes les responsabilités.

Mais et va le choix de l'heure.

Et si Abdul-Hamid, ruisselant du sang ar-

En Angleterre, le mouvement n'est pas moins

Cest du haut des chaires chrétiennes comme a tribunes socialistes que tombent sur le vage impérial les mêmes imprécations. Pass flus qu'il ne débarquera à Cherboure, il débarquera à Cowes, le valsseau du tsarieme cultrier. (App), à l'extrême-gauche, protes-ions sur de nombreux banes), et il lui fau-a rôder aur les mers. M. Flohoa, ministre des Affaires étrangères, M. Flohoa, ministre des Affaires étrangères, de le ministre des Affaires de protectation paroles que vous venez de pronomer. (Appl. r de nombreux banes.) Et, puisque vous venez de pronomer. (Appl. r de nombreux banes.

les paroles que vous venez de prononeer. (Appl. sur de nombreux bancs.)

Et, puisque vous rappelez l'exemple de l'Anfelerre, laissez-moi rappeler aussi que le ministre des Affaires étrangères de ce pays a protesté de même contre les paroles sembliables aux votres d'un socialiste ânglais.

Le tan sera accuelli en France comme un ami fièle, comme l'homme qui contribue le plus efficacement à la paix de l'Europe. (Appl. répétés au centre, à droite et sur divers bancs, bruits à l'extréme-gauche.)

M. Jaurès. — Il me suffit que tous ceux qui, me Russic, souffrent pour la liberté, sachent que nous les suivons de aos sympathica. (Appl. à l'extréme-gauche.)

La classe ouwrêre, par son union, est le milleur instrument de la paix; c'est pourquoi elle doît resserver de plus en plus cette union.

meilleur instrument de la paix; c'est pour culoi elle doit resserrer de plus en plus cette union.

Nous savons, nous socialistes, que nous serons longtemps encore une minorité.

Mais mous sommes prêts à soutienir une politique vraiment démocratique.

Il s'agit de savoir s'il y e, à côté du parti socialiste, un parti radical populaire.

Mais le parti radical et radical-socialiste est secoué de divisions déconcertantes.

Il a des roparammes de Congres et de presse três avancés, qu'il abandonne lci.

On a souri sur ces bancs lorsque j'ai proclamé la nécessité du rachat intégral des chemins de fer.

Et quand on a discuté le projet sur les Conseils de guerre, n'ac-t-il pas été sur le point de renoncer au principe même qu'il s'agissait d'affirmer?

Nous avons entendu le ministre de la Guerre n'ac-t-il pas été sur le point de renoncer au principe même qu'il s'agissait d'affirmer?

Nous avons entendu le ministre de la Guerre lu'-même déclarer qu'il avait la foi la plus s'osolue à la loyauté des jures des Conseils de guerre, même de ceux de Rennes.

J'y crois comme lui, mais je dis qu'ils ont été indignament trompés, et je m'applaudis d'avoir conduit la bataille contre le crème, (Appl. à l'extrême-gauche, protestations à droite.)

Ce qui cause le malaise de l'armée, c'est son

davoir conduit la batalile contre le crime.

(Appl. à l'extrême-gauche, protestations à droite.)

Ce qui cause le malaise de l'armée, c'est son organisation de caste,

M. Lasies. — C'est faux l

M. Jaurès. — Il faut ouvrir les fenètres et faire entrer l'air partioul.

Nous, nous affirmons notre doctrine; aux radicaux de dire si la leur existe encore.

Nous avons confiance dans le triumphe final repour la gloire de la France et de République, etc.

Nous avons confiance dans le triumphe final repour la gloire de la France et de République, etc.

Nous avons confiance dans le triumphe final repour la gloire de la France et de République, etc.

Nous avons confiance dans le triumphe final repour la constant de la confiance de la police contre les manifestants du 24 mai au Père-Lachaise.

H fall, devant la selle qui est aux trois quarts vidée en quelques minutes, le récit des incidents de cette journée : bousculades, hommes et femmes maimenés par des agents, arrestations, quete-apens organisés par le préfet de police, etc.

La police donne, dit l'orateur, de plus en plus l'impression d'une institution faite pour assommer le public. (Appl. à l'extrême-gauche.)

## SENAT

Séance du vendredi 2 juillet La séance est ouverte à 3 heures par M. An-

M. Pauliat dépose un rapport sur le règlement définitif du budget du Sénat pour 1999.
On reprend ensuite la disoussion de la proposition relative aux retraites des travailleurs des chemies de fer.

26. Gaudin de Villaine développe un amendement qui a pour objet de fixer à 50 ans l'ûge de la retraite pour les aiguilleurs et à 55 ans pour les autres agents.
L'orateur appelle l'attention sur l'importance du rôle des aiguilleurs, qui méritant détre réalités comme les mécaniclems et chaufteurs.
Cette extension me conterait que 200 000 france par an.

Cette extension ne couterar, que sou ou trans-par an.
Cet amendement est reponsas après des ob-servations de MM. Barthou et Strauss.
M. Bragar de la Ville-Meysan développe un amendement qui tend à adopter la limite de 52 ans d'âge pour les agents des trains, pourvu qu'ils aient passé au moins quinze ans dans ce service.

### Echos du Sénat

L'IMPOT SUR LE REVENU

La Commission de l'impôt sur le reven inte sous la présidence de M. Maurice Roi r., après avoir entendis IM. Afmend, Cri eux., Gauthier Bienvent-Martin, Ribes de urunon, a décidé de réserver l'article r., o jet voit par la Chambée, qui suppetine, sait, d'un seul coup, toutes nos contribu

ie sait d'un seu écule, butes un constitucions directes, tions directes, les contributions de compris les contributions personnelle, mobilière et des portes et fancties, à propos des quelles se posera la question d'un impôt général sur le revenu.

# La nouvelle Commission des finances est hostile aux impôts Calllaux

Commission des finances a désigne authier (de l'Aude) comme rapporteur général. Les différents rapports ont été ainsi attri-

Protectorats: M. Pierre Baudin; Agriculture; M. Lintilina; Commerce: M. Touron; Colomies: M. Gicéron; Postes et Catsses d'égargne; M. Gauther: Finances: M. Bionvenu-Martin; Ecole centrale, Légion d'honneur, Monnales et médailles: M. Couyba; Guerre: M. Waddington; Marine: M. Monla; Instruction publique: M. Maurice Paure; Beaux-Arts; M. Gustler: M. Labrousse; Services phillentialres; M. Guiller; Justice et Imprimerte nationale: M. Antoine Perrier: Travall: M. Ferdinand Dreyfus; Travaux publics, Chemins de fer de l'Etat, Convention: M. Almond.

# La basilique du Sacré-Cœur

de Montmartre

Le Conseil d'Elat vient de rendre sa décision dans l'affaire relative à la basilique du Sacré-Cour de Montmarire.

En exécution de l'article 8 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat et de l'article 8 du rèciement d'administration publique du 16 mars 1906, le préfet de la Seine a pris, le 13 décembre 1906, un arrêté plaçant sous séquestre l'eglise du Sacré-Cœur de Montmarire, comme bien de la mense archiépis-copale de Paris n'ayant pas été ntirinée, dans les délais impartis par la loi, à une association cultuelle. Le cardinal Richard archevêque de Paris, déclarant « agir au nom et comme représentant de l'œuvre du Vou national au Sacré-Cœur », a demandé l'amulation pour excès de pouvoir de l'arreble préfectoral.

On soutenait, dans le pourvoi, que l'église du Sacré-Cœur ne faisait point partie des biens de la mense archiépiscopale de Paris mais qu'elle appartenait à l'œuvre du Vœu national, œuvre purement l'equipe de la des lieus de la mense archiépiscopale de Paris mais qu'elle appartenait à l'œuvre du Vœu national, œuvre purement l'equipe de la mense archiépiscopale de Paris mais qu'elle appartenait à l'œuvre du Vœu national, œuvre purement l'exchuement 23, abordage 1, tonde 2, voie d'eau 3, gros temps 24, force motives l'exchuement 24, abordage 123. Incende 20, voie d'eau 3, gros temps 24, force motives l'exchuement 24, abordage 123. Incende 20, voie d'eau 3, gros temps 24, force motives l'exchuement 24, abordage 123. Incende 20, voie d'eau 3, gros temps 24, force motives l'exchuement 24, abordage 123. Incende 20, voie d'eau 3, gros temps 24, force motives l'exchuement 24, abordage 123. Incende 20, voie d'eau 3, gros temps 24, force motives l'exchuement 24, abordage 123. Incende 20, voie d'eau 3, gros temps 24, force motives l'exchuement 24, abordage 123. Incende 20, voie d'eau 3, gros temps 24, force motives l'exchuement 25, abordage 125. Incende 20, voie d'eau 3, gros temps 24, force motives l'exchuement 25, abordage 125. Incende 20, voie d'eau 3, gros temps 24, force

privée, ne constituant pas, dès lors, l'un des établissements publics du culte supprimés par la loi de Séparation ; d'ailleurs, ajoutait-on, ceux qui ont pris l'initiative de la construction de l'église ne se sont pas proposés de pourvoir aux besoins du cuite, ils ont voulu élever un monument à la consécration de la France au Sacré Cœur.

Cette thèse a été écartée par le Conseil d'Elat, qui a rejeté le recours, conformément aux conclusions de M. le commissaire du gouvernement Chardenet.

On ne peut que regretter cet arrêt, qui contristera tous les cœurs catholiques.

### TRIBUNAUX

ET LE GENERAL PICQUART La Cour d'appel d'Angers a confirmé le jug-meni du tribunal condamnant les « camelot du roi » ayant manifesté contre le général Pic quart, à des peines variant entre six et troi mois de prison.

LE SABOTAGE DES LIGNES TELEGRAPHIQUES

Le tribunal correctionnel de Versailles vient de condamner à six mois de prison le nommé Bastide, qui, pendant la grève des postes, avait saboté des fils télégraphiques. Son complice Coste a été condamné à deux ons de prison et 500 francs d'amende.

L'audience du deuxième Conseil de guerre Dran, que présiduit le lieutenant-colonel Pas-rd, a été marquée, hier, par un vit incident le a valu à son auteur d'être condamné à la

serd, a été marquée, lier, par us de qui a vaiu à son auteur d'eire condamné à la peine capitale.

Un nomé Paviet, des compagnies de discipline, comparaissait devant le Conseil, sous l'inculpation d'outrages envers un caporal, pendant le service.

Dès le début des débats, l'accusé se mit à ricaner, répondant aux questions par des hechements de tête, des sourires agressifs, et poussa des exciamations narquoises.

Lorsque son défenseur se leva pour prononcer sa plaidoirle, Paviet lui dit:

— Réslèz assis et ne parles pas.

Colsant, il se leva, pousea a main dans la poche de sous pantado de men la direction du président; mais sans l'atteindre, C'était une lame de ciseau emmanchée dans un morceau de bois.

Le piquet de garde s'empara aussitot de Paviet et le fit sortir. Cependant, le Conseil de guerre délibérait et condamnait à mort le disciplinaire, pour tentative de voies de fait envers un membre du Conseil de guerre.

La 4º Chambre civile de la Seine a décidé que a victime d'un accident du travail a droit, uurre son indemnité, à des dommages-intérêts, quand cette indemnité lui a été injustement tontestée au moyen d'une procédure vexatoire.

Le tribunal de simple police de Paris vient de condamner à trois jours de prison et à 15 francs d'amende un certain nombre de camelots du roi » poursuivis pour avoir cons-pué M. Faaillères le jour du Grand-Prix.

# **GUERRE & MARINE**

### Le « Danton »

Les travaux de suiffage des coulisseaux et des glissières s'opèrent par les moyens de la direction des constructions navales, et sous- la surveillance de M. Huet, adjoint technique du port de Brest qui, tout dernièrement, a été chargé d'étudier, à Saint-Nazaire, les moyens de suiffage employés par les chantiers industriels. 

R était question de tenter le lancement du Danton dimanche, à la marée du matin, entre 2 et 3 heures, mais il a été reconnu que les manœuvres de nuit étaient délicates et non exemptes de danger.

On teniera dons l'opération entre 2 et 3 heures de l'après-midi, et sans le moindre apparat. Ce jour, seuis les ouvriers nécessaires aux manœuvres de lancement seront admis dans l'arsenal sur présentation d'une carte spéciale qui leur sera délivrée samedi soir.

## Les incidents de tir de Toulon

L'enquête sur les incidents de tir du remorqueur Jean-d'Agrève se poursuit activement par les soins du colonel directeur de l'artillèrie de tir et du colonel commandant le 3 régiment colonial.

On dit que les canonniers de la 10 batterie qui exécutaient ces tirs ne jouissaient pas de l'entier usage de leurs facultés, en sorte qu'à leur insu des écarts considérables s'étaient produits entre chaque coup. Le premier coup, vérifié par le chef de pièce ainsi que le troisième avaient atteint le but, mais le deuxième et le quatrième atteignirent le remorqueur.

Les coupables et le chef de pièce seront punis disciplinairement.

remorqueu Le destroyer Preserpiae a capture la vigeur de pêche anglais Levenh nº 489, capture la vigeur de pêche anglais Levenh nº 489, capture la vigeur de pêche anglais Levenh nº 489, capture la la capture aussi deux barques portugaiss.

Lorient — La préfecture maritime vient d'être avisée de la mort d'un second matre fourrier du croiseur Lavoisier, actuellement en fellande, Le Marchadour, 29 ans, qui a été cos jours devniers, au cours d'une tempête, emporté par une lame.

Il était marié et père de deux enfants.

## Sinistres maritimes en mai 1909

1. Administrătion du Bureau Veritas vient de publier la liste des sinistrés maritimes signales pendant le mois de mai 1909, concernant tous les pavilons.

Nous relavons dans cette publication la statistique sulvante:

Pertes de chilen, 1 danois, 1 espagnol, 6 français, 4 italiens, 7 norvégiens, 8 russos, 1 de concernant sulvante.

Des de combre sont compris 2 navires supposés perdus par suite de défaut de nouvelles.

Vapours: 8 altemands, 2 américains, 13 anglais, 4 belge, 4 brésilien, 4 chillens, 2 français, 1 italien, 4 japonais, 1 norvégien, 1 russe, 1 ture; total : 34.

Causes des pertes. — Volliers: échouement 9, abordage 4, incendie 1, sombrés 2, abondonnés 3, coudamnés 16, sans nouvelles 2; total : 37.

Vapeurs: échouement 13, abordage 1, sombrés 2, condamnés 18; total : 34.

Accidents. — Volliers: les accidents survenus sont les sulvants : échouement 28, abordage 41, incendie 3, vole d'eau 20, gros temps 26: total : 148.

Vapeurs: échouement 24, abordage 123, Incendie 20, vole d'eau 3, gros temps 24, force

# Les bandits de la Drôme

Cour d'assises de la Drôme

ici les noms des accusés : tave-Louis David, agé de 36 ans, né à Bou-e-sur-Seine. Il était marchand ambulant à non et à Bourg-de-Péage ; bain-Celestin Liottard, agé de 46 ans, né ogros-la-Clastre. C'est un contrebandier de

ns ; rre-Augustin-Louis Berruyer, agé de ns, né à Marges. Il est cordonnier à Romans; Educien-Louis Brenier, agé de 32 ans, é à Alixant. C'est un ouvrier boulanger qui demeurait en dernier lieu à Levallois-Perret

né à Alixant. C'est un ouvrier pousaigne de-demeurait en dérnier lieu à Levallois-Perret (Seine).

Deux autres individus faisant partie de la bande. devraient s'asseoir aux côtés de ce triste quatuor, mais l'un, Romain, fut tué par ses complices, qui redoutaient son bavardage avant que la police ne les arretti et l'autre, Lamar-que, bordelais d'origine et délà plusieurs fois condanna, a réussi iusqu'à présent à dépister les plus fins limiers lancés à sa recherche. Cette cause criminelle célèbre, dont l'arres-tation des coupables fait le plus grand honneur, a le perspicaetté des agents de la brigade mo-bite de la Streté générale, occupera une di-zaine d'audiences.

Ils sont accusés de 10 assassinats et de 3 ten-tuires d'assassinats. Voici la liste de leurs principaux forfaits:

talives d'assassinais.
Voici la liste de leurs principaux forfails :
Le crime de Livron. — Le 7 novembre 1905, le père Vaneille, 89 ans, habitant une maison isalée, est découvert assassiné dans sa demeure. Le côté gauche de la tête est fracassé. Le corps est accroupi devant le foyer de la cheminée ; le visage est brûlé. Le voi a éte le mobile du crime.

Le crime de Mondy, — Le 22 septembre 1906, au quartier de Mondy, commune de Bourg-dege, en face de Romans, Mile Juge, habitant seule, Agée de 75 ans, est découverte assassinée dans sa maison. Le meurtre est perpétré a coups de marteau. Le voi en est le mobile.

La tentative d'assassinat d'Alixan. — Le 23 janvier 1907, au quartier des Tulies-Rouges, commune d'Alixan, le père Delaye, vieillard des ans peut cultivateur, est decouvert en moit de la france de la la masqués. On lui voie 40 frans, toute sa fortune. Le pauve vieux est mort quelque temps après, mais, diton, d'une mort naturelle.

route en revenant du marché de Romans, puis dévailsé.

De mai 1907 à janvier 1908, une accalmie se produit. On rientend plus parier de nouveaux erimes. Qu'ont fait les bandits de la Drôme dans ce laps de temps ? Mystère !

Le double assassinat de Beseyes et d'Alixan.

— Mals la série rouge reprend. Le 3 janvier 1908, le frère et la sœur, deux cotogénaires, François Tortel, 85 ans, et sa sœur Julie, 82 ans. cultivateurs, demeurant au quartier de Chambols, route de Beseyes, sont découveris

L'AUDIENCE occupe le siège du ministère public.

Les accusés, aux figures sinistres, surveillés par les gendarmes, eont Tobjet de la curiosité de confider de la confid

bles s'étaient produits entre chaque coup.
Le premier coup, vérifié par le chef de pièce ainsi que le troisième avaient attein te but, mais le deuxième et le quatrième atteignirent le remorqueur.
Les coupables et le chef de pièce seront punis disciplinairement.

En Mer

Port-de-Bouc. — Le vapeur de sauvetage
Zazita s'est échous sur un bane de sable en renirant à Port-de-Bouc. On espère le renirour d'un ble concours d'un les concours d'un les coupables de l'épidémie de Saint-Brieuc, vient de preniron de l'épidémie de Saint-Brieuc, le vapeur de sauvetage
L'actit s'est échous sur un bane de sable en renirant à Port-de-Bouc. On espère le reniron au supplier un sels produisirent punis d'est au nous augaravant le plaisit de voir vos his jaural au nous augaravant le plaisit de voir vos his produisirent punis d'est au nous et le verte de l'épidémie de Saint-Brieuc, vient de prescrite une souscription en faveur des produisirent punis d'exècta un jour et comment de l'épidémie de Saint-Brieuc, l'est de produisirent punis d'exècta un jour et comment de l'épidémie de Saint-Brieuc, l'est de produisirent punis d'exècta un jour et comment de l'épidémie de Saint-Brieuc, vient de prescrite une souscription en faveur des produisirent punis d'exècta un jour et comment de l'épidémie de Saint-Brieuc, l'est de prescrite une souscription en faveur des produisirent punis d'exècta un jour et comment de l'épidémie de Saint-Brieuc, l'est de prescrite une souscription en faveur des produisirent punis de prescrite une souscription en faveur des produisirent punis d'exècta un jour et comment que l'exècte de voir vos his produisirent punis de prescrite une souscription en faveur des produisirent punis de prescrite une souscription en faveur des produisirent punis de prescrite une souscription en faveur de prescrite une souscription en faveur des produisirent punis de produis de prescrite une souscription en faveur de prescri

du Nord. les accisés faisalent griller la plante des pieds de leurs victimer pour éts contraindre à dévolier la cachette de leur trêsor, d'où la dénomination de « chauffeurs » appliquée aux sinistres bandits.

Environ 80 témoins seront entendus, parmi lesquels les époux Rey, de Saint-Latiter, vieillards septuagénaires, qui échappèrent par miracle aux coups de leurs agresseurs.

Tandis qu'on procède à l'appel des témoins, on voit soudain se dresser sur un bane, au milieu de la foule, une petite femme qui, au nom de Mme David, répond : présente f d'une voie olaire et gale et de la main droite, agite un moucholt pour se mieux faire remarquer de l'accusé David, son mari, à qui elle envoie de haisers au milieu des rires de l'auditore, que l'allure espiègle de cette jeune femme met eq d'accusé président procède à l'interpressione.

haisers au milieu des ries de l'auditoire que l'aliure saplègie de cette jeune femme met en galeté.

Le président procède à l'interrogatoire des accusés.

Il cemmence par celul de David, dit le Parisien.

Il rappelle que, dès l'âge de 12 ans, à Versailles, il fut arrêté pour mendicité et relaché comme ayant agi sans discernement. Quelque temps plus tard, à Paris, il fut arrêté pour vagabondage et enfermé à la coloine pédirentiaire d'Aniane (Hérauit) jusqu'à l'àge de 18 ans, puis, au Tonkin, étant engagé voioniaire dans l'armée coloniale, bavid fut condamné par le Conseil de guerre de Hanoi à un an de prison pour coups et biessures volontaires au au leurs, est autres condamnations à différence de l'autres condamnations à différence de l'ente de l'autres condamnations à différence de l'ente respectable de l'ente de l'ente les points de vue votre caractère est extremement violent et l'on vous représente à uste les points de vue votre caractère est extremement violent et l'on vous représente à uste les points de vue votre caractère est extremement violent et l'on vous représente à uste les points de vue votre caractère est extremement violent et l'on vous représente à uste les points de vue votre caractère est extremement violent et l'on vous représente à uste l'ente de l'ella annoque se d'Etat unoyen pour satisfaire votre eupdité.

David obtint son certificat d'études à la co-tonie d'Aniane où il était sergent.

Il écrit très bien, déclare le président, et a un certain style.

David, véritable type de camelot, a tout à fait l'aspect du gavroche parisien. Sa figure est

là-bas fort bian note et considere comme de excellent sujet.

Le président retraçant le passé de David, le montre tour à tour comme pénsionnaire de la maison centrale de Chairvaux, puis de la prison de Tournon, on, des son incarcération, it régularies son union avec sa maîtresse.

L'audience est auspendue à mid sans incl-dent, elle sera reprise à 2 h. 1/2.

#### LA CORPORATION

#### DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

filer soir a eu lieu le diner mensuel de la corporation des publicistes chrétiens, sous la présidence de M. le comte de Marolies. M. Flourens, ancien ministre des Affaires étrangères, et M. Charles Benoist, député de Paris, étalent les hôtes de la corporation. Une trentaine de confrères de Paris et de province ont pris part à ces agages fraternelles. M. de Marolles, dans une improvisation charmante, a fait une délicate allusion aux

revient de Rome, évoque ensuite avec émotion la grande figure de Pie X.

Son visage, affirme-l-il, rayonne de charité et d'intelligence, de douceur et de force C'est vraiment un Père, un Docteur et un Pontife. Mais '7ai été surtout frappe de constant qu'il connaissait mieux que moi les affaires de France.

A. JANNE.

## Congrès diocésain du Mans

Seconde journée

La seconde journée du Congrès d'océsain s'est brillamment terminée. On à étudié avec Mgr de Durfort, les moyens les plus propres à donner un nouvel essor aux patronages et ouvroirs de junes gens et de feunes filles. Mgr de Bonde de la Faculté libre de théologie d'Angers, a lu un très intéressant rappart sur l'influence salutaire exercée par l'enseignement supérieur régional.

Le soir, à la première séance plénière, Mgr de Bonnils préside.

M. l'abbé Belleney, de la Maison de la Bonne Presse, fait une courté conférence avec projections et vues cinématographiques. La conférence est accompagnée de chants.

Puis M. Jacquier prend la parole; dans un magnifique langage, l'orateur proclame les droits des pères de famille sur l'éducation de leurs enfants.

Il remercie Nosseigneurs les évêques de prendre si énergiquement la défense de l'enseignement chrétien dont l'importance est capitale au point de vue moral et au point de vue cocial.

Les eatholiques marcheront à la suite de leurs évêques et les suiveant davant les tribunaux et jusqu'à la prison. Une ovation enthouslaste est faite à l'incomparable orateur. Monseigneur lui adresse des remerciements emus.

Ce main les œuvres de plété et l'enseigne-

figures. The second of the sec

# Echos religieux

La santé de Mgr Petit L'archeveché de Besançon communique l'avis suivant (Semaine religieuse, 3 juillet): « Mgr l'archeveque, qui a du se rendre en Belgique, se trouve en ce moment assez souf-rant à Namur. Blen que son état ne soit pas de nature à nous alarmer, nous recommandons le vénéré malade aux prières du olergé, des fidèles et des communautés religieuses.

# Informations du soir

ATTRIBUTION DES BIENS ECCLESIASTIQUES Le ministre des Cultes adresse aux préfets une circulaire relative à l'attribution des hiens des anciens établissements ecclésiastiques. Cette circulaire a pour objet de donner aux préfets des instructions précises et détaillées pour la préparation des décrets qui devront opèrer la dévolution des anciens patrimoines des Fabriques.